



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-SEIZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 14 août 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 14 août 2026, à la cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-seizième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la transformation des financements extérieurs en investissements productifs au service du développement national

Le Président de la République a pris connaissance des conclusions de l'analyse réalisée par l'Inspection Générale des Finances sur la performance du portefeuille des projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers. Elles appellent à une action résolue du Gouvernement.

En effet, sur un portefeuille actif de plus de 10,7 milliards de dollars américains, seuls 24,23% des financements engagés ont été décaissés, laissant plus de 8,3 milliards de dollars américains disponibles sans produire les effets économiques et sociaux attendus.



Cette situation traduit une faible capacité à convertir les financements mobilisés en investissements effectifs, en raison notamment de lourdeurs procédurales et de retards dans la mobilisation des fonds de contrepartie. Elle affecte l'efficacité de l'action publique et la crédibilité de l'Etat auprès de ses partenaires.

D'où, la nécessité d'instaurer une culture de l'exécution et des résultats, afin que chaque financement mobilisé produise un impact concret sur les conditions de vie de nos populations.

A cet effet, le Président de la République a instruit la Première Ministre de faire de l'amélioration du taux de décaissement des projets financés sur ressources extérieures une priorité de l'action gouvernementale et de lui soumettre un Plan gouvernemental de redressement, précisant les actions à mener, les responsabilités, les objectifs de performance ainsi que les mécanismes de suivi et de redevabilité.

Il a enjoint au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, au Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, ainsi qu'au Ministre des Finances, de garantir la disponibilité des fonds de contrepartie, de simplifier et digitaliser les procédures relevant de leurs compétences et de renforcer la coordination avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Les Ministres sectoriels ont été également instruits d'identifier et de lever sans délai les obstacles affectant leurs projets, et d'en assurer un suivi régulier fondé sur des indicateurs de performance.

En outre, la Première Ministre devra mettre en place un mécanisme interministériel permanent de suivi, adossé à un tableau de bord national permettant de suivre, pour chaque projet, les décaissements, l'état d'exécution, les contraintes et les mesures correctives.

Enfin, le Président de la République a instruit l'Inspection Générale des Finances, dans le respect de ses attributions, à poursuivre son travail d'accompagnement, d'alerte et d'évaluation de la performance de ces projets.



2. De la nécessité de garantir une rentrée scolaire 2026-2027 apaisée, effective et inclusive sur l'ensemble du territoire national

A l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, le Président de la République a appelé le Gouvernement à une mobilisation soutenue afin de garantir à chaque enfant Congolais l'exercice effectif de son droit à l'éducation.

Une attention particulière devra ainsi être accordée à la préservation de la paix sociale, à travers un dialogue permanent avec les enseignants, le respect des engagements souscrits par le Gouvernement et la consolidation des acquis de la gratuité de l'enseignement, en vue d'assurer une reprise effective et régulière des enseignements dès le premier jour.

Cette préparation devra intégrer les enjeux éducatifs, sociaux, financiers, sanitaires, sécuritaires et de mobilité, avec une attention particulière aux enfants du Nord-Kivu et du Sud-Kivu affectés par le conflit et l'occupation.

A cet effet, le Président de la République a chargé la Première Ministre de coordonner un dispositif gouvernemental spécial de préparation et d'accompagnement de la rentrée scolaire 2026-2027, garantissant notamment, avec l'appui des partenaires, la continuité des apprentissages et la prise en charge des enfants déplacés ou privés d'un accès régulier à l'école dans les zones concernées.

Il a instruit la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté d'intensifier le dialogue avec les partenaires sociaux, de faire le point sur l'exécution des engagements du Gouvernement et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir une rentrée effective, apaisée et sans perturbation des enseignements.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et le Ministre des Finances ont été enjoins, chacun en ce qui le concerne, de sécuriser la prise en charge des engagements financiers du Gouvernement dans le secteur de l'Education et d'en assurer l'exécution diligente, afin de prévenir toute tension susceptible d'affecter la rentrée.



Au plan sanitaire, le Président de la République a instruit la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté et le Ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, en collaboration avec les autorités provinciales, de renforcer la prévention et la surveillance sanitaire en milieu scolaire, notamment l'hygiène, l'assainissement et les mécanismes d'alerte, particulièrement dans les provinces exposées aux risques épidémiologiques.

Enfin, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports ainsi que les autorités provinciales compétentes, particulièrement celles de la Ville de Kinshasa, ont été instruits d'arrêter un plan spécial de circulation routière et de sécurisation de la rentrée, ciblant les principaux axes, les heures de pointe et les abords des établissements scolaires.

La réussite de cette rentrée devra se mesurer à notre capacité à anticiper les actions correctrices, à assurer la continuité des enseignements, à préserver la paix sociale et à garantir à tous les enfants Congolais, où qu'ils se trouvent, un accès effectif et sécurisé à l'éducation.

« Aucun enfant Congolais ne doit être laissé au bord du chemin de l'école », a insisté le Président de la République.

3. De la valorisation des ressources énergétiques pétrolières et gazières nationales

Notre pays dispose d'un potentiel énergétique exceptionnel qui doit constituer l'un des principaux leviers de son émergence économique, de son industrialisation et de l'amélioration des conditions de vie de notre population.

A cet égard, le Président de la République a souligné la nécessité de renforcer notre coopération avec la République de l'Ouganda dans le domaine des hydrocarbures, particulièrement pour les ressources pétrolières du bassin transfrontalier du Lac Albert.

La continuité géologique des réservoirs pétroliers au-delà des frontières impose, lorsqu'un gisement est partagé, une approche concertée permettant d'en assurer une exploitation optimale et équitable.



Il a instruit, à cet effet, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Diaspora Congolaise ainsi que la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures, d'approfondir cette question et d'élaborer, en collaboration avec son Cabinet, une feuille de route visant à renforcer la coopération avec l'Ouganda, dans le strict respect de nos intérêts nationaux, de la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources naturelles ainsi que des exigences environnementales et de protection des communautés locales.

Dans le même ordre d'idées, faisant suite à la récente mission effectuée à Luanda par la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures, concernant la Zone d'Intérêt Commun (ZIC) partagée avec la République d'Angola ainsi que la question de l'accès aux eaux profondes, il a instruit la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Diaspora Congolaise et la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures de travailler étroitement avec son Cabinet et de lui soumettre un rapport approfondi sur l'état de ces dossiers, leurs enjeux et les options permettant de préserver au mieux les intérêts de la République.

Par ailleurs, la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures devra, en collaboration avec son Cabinet, procéder à un état des lieux exhaustif du secteur pétrolier et gazier national. Celui-ci devra notamment couvrir les actifs et réserves disponibles, les Permis de recherche et d'exploitation, l'état d'avancement des projets, les partenariats en cours, les contraintes au développement du secteur ainsi que les perspectives d'exploration, d'exploitation, de transformation et de valorisation des hydrocarbures.

Une attention particulière devra également être accordée aux infrastructures de transport, de stockage, de raffinage et de commercialisation.

Le Président de la République a souligné que les conclusions de cet exercice devront permettre au Gouvernement de disposer d'une vision actualisée et stratégique du portefeuille pétrolier et gazier national, afin d'en améliorer la gouvernance, d'attirer davantage d'investissements, d'accroître la production nationale et de maximiser sa contribution au développement économique et social du pays.

Dans cette perspective, il a instruit la Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures de mettre en place un cadre permanent de concertation entre les principales parties prenantes du secteur et d'accélérer les réformes nécessaires pour faire des



hydrocarbures un véritable levier d'industrialisation, de création d'emplois et de souveraineté énergétique de la République Démocratique du Congo.

Avant de clôturer sa communication, le Président de la République a félicité la Ministre de la Jeunesse et Eveil Patriotique pour la mobilisation des jeunes et le mémorandum qui en est ressorti et dont il a bien reçu. Comme de coutume, il restera très attentif aux demandes des jeunes et y accordera, le moment venu, la suite appropriée.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, est revenue sur les enjeux de la rentrée scolaire 2026 apaisée sur toute l'étendue du territoire national. Elle souligne la nécessité de faire un état des lieux rigoureux des engagements pris envers nos partenaires sociaux.

Cette démarche concerne les secteurs de l'Administration Publique, de l'Éducation Nationale, de la Santé Publique, ainsi que de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations.

Cette mise à jour, a – t – elle insisté, permettra d'identifier les contraintes opérationnelles ou financières afin de proposer des arbitrages stratégiques. L'objectif est de garantir la paix sociale tout en maintenant strictement les équilibres macroéconomiques et les règles de gouvernance budgétaire de l'État.

Dans cette volonté de maintenir le dialogue avec les partenaires sociaux, *la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ; au Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public ; à la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ; au Ministre des Finances ; au Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi qu'à la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et Recherche Scientifique, chacun en ce qui le concerne, de mettre à jour le niveau d'exécution de tous les engagements avec ces partenaires sociaux, en prévision d'une réunion qu'elle tiendra dans les jours qui viennent.*

Ensuite, elle a évoqué l'impératif de redevabilité des résultats et perspectives du Gouvernement de la République, douze mois après la nomination du Gouvernement SUMINWA 2 par le Président de la République, Chef de l'État.



« Au cours de cette période, des réformes courageuses ont été engagées et des actions concrètes ont été posées dans l'ensemble de nos secteurs respectifs. Le moment est venu d'en rendre compte à nos concitoyens, dans un exercice de transparence et de redevabilité destiné à renforcer le lien de confiance avec la Nation », a déclaré la Première Ministre.

C'est dans cette perspective qu'elle a approuvé le projet de communication gouvernementale intitulé : *« Panels de Redevabilité : Un an d'action du Gouvernement SUMINWA II »*, soumis par le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement. Ce dispositif permettra de présenter les réalisations du Gouvernement, leur impact concret sur la population ainsi que les perspectives de notre action, à travers des volets complémentaires au niveau national, international et numérique.

Pour assurer la réussite de cet exercice, elle a invité chaque membre du Gouvernement à s'y impliquer personnellement et à instruire sa Cellule de Communication de préparer des argumentaires documentés, privilégiant les résultats, les données chiffrées et les preuves de l'impact de nos politiques publiques.

Cette communication, a précisé la Première Ministre, devra refléter l'unicité de l'action gouvernementale, autour de la vision et des priorités fixées par le Président de la République.

À cet effet, les canevas des principales réalisations seront préalablement transmis au Ministère de la Communication et Médias, chargé d'en assurer la coordination, l'harmonisation et la cohérence éditoriale.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par des divers commentaires et réactions de l'opinion consécutifs à la libération et au transfèrement de 15 détenus affiliés à l'AFC/M23, par le Gouvernement de la République, le 06 août 2026, avec l'accompagnement



Comité International de la Croix Rouge (CICR) dans le cadre des mécanismes de Doha (Qatar) et Montreux (Suisse).

Au sujet du banditisme et de la criminalité, il a évoqué la poursuite par la Police Nationale Congolaise de la traque des criminels (Kuluna) à travers l'opération Ndobbo.

Par ailleurs, il est également signalé le transfert à l'auditorat militaire de Gombe de cinq bandits à main armée, auteurs des braquages spectaculaires des cambistes et autres commerces dans la Ville de Kinshasa dont les images étaient devenues virales sur les réseaux sociaux.

Dans un autre volet, il a fait le rapport de la réunion interministérielle axée sur le retour des déplacés du conflit Mbole et Lengola que le Ministère a organisé, 11 août 2026, laquelle a abouti aux résolutions ci-après : *la construction de 250 maisons pour accueillir 250 ménages ; la construction et réhabilitation des écoles et centres de santé ; et des forages pour la desserte en eau potable.*

Le FONAREV s'est engagé à mettre en œuvre ces trois résolutions sur base de sa feuille de route validée et consolidée. Une mission officielle conjointe sera déployée la semaine prochaine pour identifier les sites devant accueillir ces ouvrages. Les Ministères sectoriels vont, chacun en ce qui le concerne, intervenir dans la limite de leurs compétences.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

De son côté, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation sécuritaire marquée par la poursuite des activités hostiles de la coalition d'agression RDF/M23 sur les théâtres d'opérations dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, en violation flagrante de la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des principes de cessez-le-feu.

Face à toutes ces actions ennemies, il a rassuré que nos Forces Armées répondent efficacement avec une ferme détermination tout en empêchant leur extension et en faisant obstacle à leurs ambitions d'occupation et de pillage de nos ressources minières.



Dans la quête d'un retour définitif de la paix en Ituri, le Gouverneur militaire, dans une approche civilo-militaire, a entamé son itinérance par le territoire Djugu, épiscentre de la violence des groupes armés en vue de sensibiliser la population pour le retour des déplacés internes dans leurs milieux d'origine et leur désolidarisation avec les éléments réfractaires au P-DDRCS.

Entre-temps, la traque se poursuit contre les ADF affiliées à l'Etat islamique dans le territoire de Mambasa ainsi que contre la CRP de Thomas Lubanga.

Avec la résurgence des attaques des insurgés Bakata-Katanga contre les positions des FARDC dans le Haut-Katanga, des mesures de renforcement opérationnel ont été prises pour neutraliser leur activisme. Dans le territoire de Mitwaba, nos unités ont été déployées en renfort pour traquer les insurgés Bakata-Katanga qui ont attaqué le camp des FARDC au village Kyubo avec un bilan de huit (08) personnes tuées dont six (06) enfants.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) a rassuré que la conjoncture économique intérieure continue d'évoluer dans un contexte globalement stable, marqué par une décélération de l'inflation hebdomadaire et une légère dépréciation sur le marché des changes.

Au cours de la première semaine du mois d'août 2026, le marché des biens et services a indiqué un léger ralentissement du rythme de formation des prix intérieurs. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi au niveau national à 0,19%, contre 0,21% la semaine précédente.

En cumul annuel, le taux d'inflation s'est situé à 6,0 %, contre 5,1 % à la même période de 2025. En glissement annuel, il est ressorti à 3,2% contre 7,8% un an auparavant et un objectif de moyen terme établi à 7%.

Outre les contraintes structurelles, cette dynamique des prix est imprimée par des tensions locales sur les produits pétroliers, conjuguées aux effets saisonniers pesant sur l'offre de certains produits notamment le charbon de bois et les produits d'entretien ménager.



À la clôture de la journée du 07 août 2026, le taux de change s'est établi à 2.271,13 CDF pour un dollar américain à l'indicatif et à 2.319,73 CDF au parallèle. Comparativement au 31 juillet 2026, le franc congolais s'est déprécié de 0,82% sur le segment interbancaire et de 0,20% sur le segment parallèle.

Les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont globalement bien comportés.

Considérant les facteurs de risques sur le plan externe et interne, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a formulé une série de recommandations visant notamment la poursuite des efforts pour réduire la volatilité des prix des produits de grande consommation, dont alimentaires, en réalisant des investissements ciblés visant à créer trois banques publiques dédiées au financement de : *(i) l'agriculture, (ii) les infrastructures et moyens de transport et (iii) l'industrie*. Cette réduction concerne également la vulnérabilité liée aux chocs des matières premières au profit de la diversification du tissu productif.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 27 juillet au 11 août 2026.

Cette période a été ainsi principalement marquée des cas d'incendies des sites de personnes déplacées internes, des naufrages, les défis de l'épidémie de choléra, la riposte en cours contre la Maladie à Virus Ebola ainsi que les mouvements de populations signalés dans certaines zones.

Face à ces urgences humanitaires, elle a expliqué les différentes actions menées et en cours ainsi que les priorités identifiées en faveur de nos compatriotes en détresse pour lesquelles le Gouvernement se mobilise.

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a réitéré la volonté du Gouvernement de poursuivre le déploiement d'une aide coordonnée aux victimes. L'objectif demeure d'apporter une réponse durable, fondée sur l'actualisation constante des besoins, le relèvement des communautés et la consolidation de leur résilience.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.5. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola.

Il a évoqué la confirmation d'un premier cas positif de maladie à virus Ebola (MVE) dans la province du Bas-Uélé en date du 12 août 2026, portant à six (6) le nombre de provinces affectées par l'épidémie. Au cours de la journée du 11 août dernier, 118 nouveaux cas confirmés ont été notifiés, dont 98 dans la province de l'Ituri, 18 au Nord-Kivu et 2 au Haut-Uélé.

Par ailleurs, trente-deux (32) patients ont été déclarés guéris, ramenant le cumul des guéris à 918. Aucun nouveau cas n'a été rapporté dans les provinces de la Tshopo et du Sud-Kivu.

Il a évoqué les actions urgentes de riposte qui ont été entreprises au Bas-Uélé ainsi que d'autres qui ont été intensifiées dans d'autres provinces, notamment le recours au vaccin **ERVEBO**, homologué contre la souche Zaïre et Bundibugyo, et l'introduction du traitement antiviral par **REMDESIVIR** chez les patients atteints, dans le but de venir à bout de cette épidémie.

En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a été complété par la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté sur le dispositif conjoint à mettre en place dans les zones de santé touchées par l'épidémie d'Ebola.

En ce qui concerne l'épidémie de Choléra, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a eu l'occasion de faire le point sur les différentes tendances et les actions qui sont menées dans le cadre du dispositif de riposte.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur du Plan

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a présenté au Conseil l'état des lieux du deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2).



Il a indiqué que le processus de préparation de ce recensement connaît des avancées significatives et se trouve actuellement dans sa phase préparatoire, marquée par la mise en œuvre des travaux de cartographie censitaire, du dénombrement pilote ainsi que des activités de mobilisation et de sensibilisation.

Parmi les principales réalisations figurent notamment *la mobilisation progressive des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du RGPH2 ; la réalisation avec succès de la cartographie pilote entre avril et mai 2025 grâce au financement du Trésor public ; et l'organisation, en mars 2026, de la Table ronde des partenaires techniques et financiers consacrée à la mobilisation des ressources.*

L'ensemble de ces réalisations témoigne de la progression effective du processus et permet d'envisager avec confiance le démarrage de la campagne nationale de cartographie censitaire.

Les principales activités des prochaines étapes ont été expliquées et des recommandations pertinentes ont été faites notamment aux membres du Gouvernement afin de renouveler leur pleine adhésion au processus en cours, de soutenir les actions entreprises dans leurs secteurs respectifs et de contribuer activement à la réussite de cette opération nationale, qui constitue un investissement essentiel pour une gouvernance fondée sur des données statistiques fiables et au service de l'intérêt général.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du secteur du Développement Rural

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a fait le point des résolutions adoptées à la 80^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

En effet, il s'agit de trois Résolutions prises dans l'élan de la célébration le 04 juillet 2026 de la Journée Internationale des Coopératives et qui soulignent le rôle majeur des coopératives dans la création des emplois décents et les mesures visant à protéger les progrès économiques et sociaux des pays en développement contre les aléas naturels.



Elles offrent un levier diplomatique et financier majeur pour la RDC, afin de maximiser la captation des ressources techniques et financières internationales pour financer le développement et les infrastructures rurales.

Afin de parvenir à l'alignement de la Politique Nationale du Développement Rural et du Schéma Directeur des Infrastructures rurales de base sur les Résolutions, le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a recommandé :

- (i) *L'adoption d'un Décret portant sur l'allègement fiscal et l'accompagnement des coopératives (en harmonie avec les règles OHADA), afin de donner corps à la résolution A/RES/80/182 ;*
- (ii) *La priorisation budgétaire affirmée du Schéma Directeur des Infrastructures en lien aux voies de communication rurales (routes territoriales et de desserte) pour matérialiser les objectifs de la résolution A/RES/80/54 ;*
- (iii) *La création d'une Task-Force interministérielle (Développement Rural, Infrastructures, Finances, Plan) chargée de capter les fonds climatiques et de développement liés à la coopération pour les infrastructures rurales durables (A/RES/80/149)*
- (iv) *La mise en œuvre et la vulgarisation de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits de sociétés coopératives ;*
- (v) *L'autorisation pour les coopératives d'ouvrir les comptes bancaires.*

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant du secteur des Hydrocarbures

Le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures a entretenu le Conseil sur l'opérationnalisation de l'Accord de gouvernance et de gestion de la Zone maritime d'intérêt commun (ZIC).

Passant en revue les avancées acquises et la mise en place effective d'institutions, elle a évoqué la ratification de l'ensemble d'instruments juridiques relatifs à la ZIC et leur publication au Journal Officiel, la mise en place des organes de gouvernance mixtes de la ZIC et la signature de l'Avenant au Contrat de Partage de Production.



L'opérationnalisation de la ZIC constitue un levier majeur pour le développement économique et la diversification des recettes publiques, grâce à un partage équitable des revenus (50% pour la RDC et 50% pour l'Angola) couvrant l'ensemble des bonus, impôts, taxes et pénalités générés par l'exploitation pétrolière.

Au-delà des retombées fiscales, elle ouvre la voie à la création d'emplois qualifiés pour les Congolais, au renforcement des capacités techniques nationales, à la diversification des approvisionnements énergétiques et à la réduction de la dépendance aux importations, en phase avec la vision stratégique du Chef de l'État.

Les actions de la prochaine étape ont été également expliquées avant d'atteindre le lancement effectif des travaux d'exploration et le démarrage de la production dans le Bloc 14/23. Ce qui traduit en acte la volonté politique partagée par les deux Chefs d'Etat, plaçant la confiance, le dialogue et le destin commun au cœur des relations bilatérales.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant du secteur de l'Emploi et Travail

Le Ministre de l'Emploi et Travail a, quant à lui, entretenu le Conseil le Rapport de la tenue de la 4^{ème} session de l'Assemblée plénière de la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) du 19 au 21 mai 2016 à Kinshasa.

Il a indiqué que l'Assemblée plénière a adopté une série de résolutions pertinentes expliquées aux membres du Gouvernement et a souhaité, dans l'optique de l'actualisation du cadre institutionnel de la CNCP, la mise en place d'un Comité de pilotage.

C'est un organe transversal qui prendra en compte tous les Ministères concernés en l'occurrence, l'Emploi et le Travail, la Formation Professionnelle, les Affaires Sociales, l'Enseignement Supérieur et Universitaire et l'Éducation Nationale aux fins de garantir la synergie d'action entre tous les acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle en République Démocratique du



Congo. Il a été complété par le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant du secteur de l'Industrie

Le Ministre de l'Industrie ad intérim a présenté au Conseil le rapport préliminaire sur le recensement des entreprises industrielles en 2025.

Celui-ci indique les progrès significatifs observés grâce aux politiques mises en place par le Président de la République et le Gouvernement passant de 525 unités en activité en 2017 au moment de la dernière enquête et aujourd'hui à 1.226 unités industrielles identifiées.

Trois provinces dont la ville de Kinshasa, le Haut-Katanga et le Lualaba concentrent plus de 54,5% des unités industrielles en activité avec respectivement 264, 188 et 101 unités. Le rapport épingle aussi la situation des entreprises en arrêt d'activité ou en fermeture momentanée à travers le pays. Il identifie aussi les secteurs d'activité.

Par ailleurs, le Ministre de l'Industrie ad intérim a salué le debout de recouvrement des créances dues au Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), après la communication du Président de la République et les différentes réunions de suivi qui ont été organisées par la Première Ministre. Les fonds ainsi mobilisés pourront être investis dans le financement d'autres projets industriels pour poursuivre l'industrialisation du pays.

Recommandant la poursuite de ce processus de recouvrement, le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.11. Note d'information relevant du secteur de l'Aménagement du Territoire

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a entretenu le Conseil sur l'approbation des principales recommandations et la feuille de route issues de l'Atelier sur l'aménagement intégré du territoire national tenu du 04 au 5 août 2026.



Il a indiqué que ces assises ont permis de dégager un consensus inédit entre les Ministères concernés, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que la société civile : *l'émergence économique de la RDC dépend moins de l'adoption de nouvelles politiques sectorielles que de la cohérence de leur mise en œuvre sur le territoire national.*

Avec de politiques ambitieuses dans les domaines de l'agriculture, pêche et élevage, des mines, des hydrocarbures, du développement rural, de l'industrie, des infrastructures, des ressources hydrauliques et électricité, de l'environnement, du foncier et de l'urbanisme, du numérique et du tourisme, le cadre de convergence autour d'une même vision territoriale demeure le Schéma National d'Aménagement du Territoire.

À cet effet, les recommandations de l'atelier ont conduit à six décisions majeures, à savoir :

1. *L'alignement effectif des politiques sectorielles sur les options majeures de l'aménagement du territoire ;*
2. *L'accélération de l'affectation et de la sécurisation des espaces stratégiques destinés notamment aux grands bassins agricoles, aux zones industrielles, à l'extraction minière et la transformation, aux zones d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, aux corridors d'infrastructures, des transports, d'énergie et de communication, aux plateformes logistiques, aux réserves foncières publiques, au développement urbain, aux aires de conservation et de protections environnementales ;*
3. *L'assurance d'un déploiement territorial équilibré des grands projets structurants et de l'industrialisation ;*
4. *Le renforcement de la coordination interministérielle ;*
5. *La consolidation de la collaboration avec les provinces ;*
6. *La réaffirmation du rôle stratégique du Schéma National d'Aménagement du Territoire ;*
7. *L'adoption d'une feuille de route d'actions prioritaires découlant des orientations retenues.*

Il a sollicité la prise d'acte par le Conseil des Ministres des décisions précitées ainsi que de la feuille de route issues de cet Atelier, afin d'engager, dans un esprit de responsabilité collective, une nouvelle étape de la gouvernance territoriale intégrée au service de l'émergence de notre pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.12. Note d'information relevant du secteur du Tourisme

Le Ministre du Tourisme a axé sa note d'information sur deux volets :

1° Organisation de la deuxième édition du Festival Mondial de la Musique et du Tourisme (FMMT), Kinshasa, du 02 au 04 septembre 2026, sous le thème : « Promotion de la RDC comme destination touristique, culturelle et d'investissement. »

L'objectif est de faire de ce festival une plateforme internationale de promotion de notre pays comme destination touristique, culturelle et d'investissement, contribuant au développement économique, à la création d'emplois et au rayonnement international du pays s'inscrit pleinement dans la vision du Gouvernement.

Les retombées majeures et les résultats attendus de cette deuxième édition du Festival Mondial de la Musique et du Tourisme ont été expliqués de fond en comble.

Au regard de la coïncidence de dates notamment avec la prochaine rentrée scolaire, il a été recommandé au Ministre du Tourisme d'envisager l'organisation de cette activité fin septembre ou début octobre prochain.

2° Participation de la République Démocratique du Congo à l'Exposition Mondiale des Iles Yeosu en Corée du Sud, prévue du 05 septembre au 04 novembre 2026.

Le tourisme étant un levier stratégique d'influence, la RDC aura l'avantage et le privilège de mettre en valeur ses immenses potentialités touristiques et naturelles, d'une part, et de bâtir de nouveaux partenariats dans divers domaines, d'autre part.

Le Ministre du Tourisme a sollicité l'accompagnement du Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement lors de la 5^{ème} réunion restreinte du Gouvernement du mardi 28 juillet 2026 tenue à Kinshasa et de la 95^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 31 juillet 2026 tenue à Kaniama Kasese.



IV. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) TEXTES

IV.1. Projet d'Ordonnance-Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux en mission, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle, a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 15 août 2026.

Après débats et délibérations, ce projet d'Ordonnance-Loi a été adopté.

IV.2. Projets de textes relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, les textes ci-après :

1. **Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt A n°8077-ZR et B n°8078-ZR du 22 juin 2026 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), au titre du Financement additionnel du Projet d'autonomisation des Femmes entrepreneures et de mise à niveau des MPME pour la transformation économique en République Démocratique du Congo (TRANSFORME) pour un montant de 200 millions USD ;**
2. **Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt n°6692-ZR du 08 juin 2026 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), au titre du Financement additionnel du Projet d'urgence pour l'Equité et le Renforcement du Système Educatif en République Démocratique du Congo (PERSE) pour un montant de 200 millions USD ;**
3. **Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt n°8119-ZR du 19 juin 2026 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), au titre du deuxième Financement Additionnel**



du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé (PMNS) pour un montant de 75 millions USD.

4. **Projet d'Ordonnance portant approbation de l'Accord de Don A n°TFD2049 et Don B n°TFD2321** du 19 juin 2026 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), au titre du deuxième Financement Additionnel du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé (PMNS), pour un montant de 6,3 millions USD Don A et 10 millions USD Don B (GFF).

Après débats et délibérations, ces textes ont été adoptés.

Commencée à 15h30', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h47'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

